



LE BROC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 10/10/2022**

Nombre de Membres	
Effectif légal	<b>15</b>
En exercice	<b>15</b>
Présents	<b>11</b>
Pouvoirs	<b>2</b>
Suffrages exprimés	<b>13</b>

Vote pour	<b>13</b>
Vote contre	<b>0</b>
Abstention	<b>0</b>
Ne participe pas au vote	<b>0</b>

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à dix-huit heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le **05/10/2022**

PRÉSENTS : Mmes et MM. ADAMO – AUDIBERT C – BERNARD – BUCARO – HEURA – LAMY – PALAGONIA – PIROUD – SION – SNITSELAAR – YACOUB

REPRÉSENTÉS : M. DALIBARD par M. LAMY  
Mme ROUX par Mme PIROUD

ABSENTS : MM. AUDIBERT R et KARROUCHI

Secrétaire de séance : M. BUCARO

**SQUASH  
Tarifs et règlement intérieur**

Le Maire,

Propose de rapporter les délibérations 2018-074 et 2013-065 afin de réviser les tarifs d'abonnement au squash.

Propose que chaque abonné brocois puisse parrainer une personne extérieure.

Propose la tarification suivante

- 50 € par an et par foyer pour les résidents brocois
- 100 € pour 10 entrées pour les résidents des communes limitrophes
- 100 € par an et par personne parrainée

Fait lecture du règlement intérieur

Le conseil municipal, l'exposé du maire entendu

APPROUVE les tarifs d'abonnement au squash

APROUVE le règlement intérieur

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,  
Pour Extrait conforme,

Le Maire,  
Philippe HEURA

